Cogénération – moteur biogaz

# LUTOSA: UNE POMME DE TERRE QUI DÉBORDE D'ÉNERGIE ... VERTE!







D'une part, l'activité de Lutosa génère des eaux de fabrications et des boues, qui sont ensuite transformées en gaz méthane par biométhanisation (encore appelé biogaz), via sa station d'épuration performante et son digesteur anaérobie. D'autre part, Lutosa consomme beaucoup de chaleur et d'électricité.

Le lien : la cogénération au biogaz, une technologie par ailleurs devenue financièrement attractive depuis l'entrée en vigueur du mécanisme de certificats verts.

## GRÂCE AUX CERTIFICATS **VERTS, LA RENTABILITÉ EST AU RENDEZ-VOUS**

Le principe du mécanisme des certificats verts est très simple : chaque fois qu'un producteur d'électricité verte évite l'émission de 456 kg de CO2, il reçoit un certificat vert. Son prix de revente dépend de l'offre (les producteurs d'électricité verte) et de la demande (les fournisseurs d'électricité). Pour l'année 2004, le prix, fort constant, est de 92 €.

Il reste à calculer à partir de quand un producteur d'électricité évite l'émission 456 kg de CO<sub>2</sub>. Pour les technologies qui utilisent une source d'énergie à émission

nulle (vent, eau, soleil) ou neutre (bois ou biogaz), le calcul est simple. Un certificat vert est octroyé par MWh<sub>é</sub> électrique produit. Car c'est ce que ne devra pas produire une centrale électrique Turbine Gaz Vapeur (TGV), qui émet justement 456 kg de CO<sub>2</sub> par MWh, produit.

Si la préparation et/ou la combustion de l'énergie primaire utilisée induit une émission de CO<sub>2</sub>, le rendement de transformation intervient dans le calcul. L'installation chez Lutosa reçoit 1.7 certificats verts par MWh électrique produit soit l'équivalent de 150 €/MWh, ce qui est plus qu'une éolienne ou un barrage hydraulique (92 €/MWh<sub>s</sub>). Parce qu'il s'agit d'une unité de cogénération au biogaz qui, en plus de produire de l'électricité, produit de la vapeur et de la chaleur, elle émet moins de CO2 par rapport à une chaudière à combustible fossile. Plus de détails sur le site de la Commission Wallonne Pour l'Energie : www.cwape.be

#### Un **BON** PARTENAIRE, CONDITION **INDISPENSA-BLE DE RÉUSSITE**

Van den Broeke - Lutosa est une entreprise belge spécialisée dans la transformation de la pomme de terre. Sur son site de Leuze en Hainaut, elle produit des frites surgelées, ainsi que des croquettes, des noisettes et des flocons pour purées instantanées. La production d'énergie, et encore moins la cogénération biogaz, ne font pas partie de son métier.

Grâce à un partenariat solide avec Electrabel, basé sur du long terme, un investissement de plus de 3 millions d'euros a pu être réalisé rapidement. A peine 8 mois après la signature du contrat, l'installation de cogénération biogaz fonctionnait. L'inauguration a eu lieu en novembre 2002.

Cette installation fournit actuellement près de 10 % des besoins énergétiques de Lutosa et l'investissement sera rentabilisé en quelques années. Précisons que sans certificats verts, un tel projet n'aurait jamais pu voir le jour.

> RÉINVENTONS L'ÉNERGIE

## COGÉNÉRATION - MOTEUR BIOGAZ

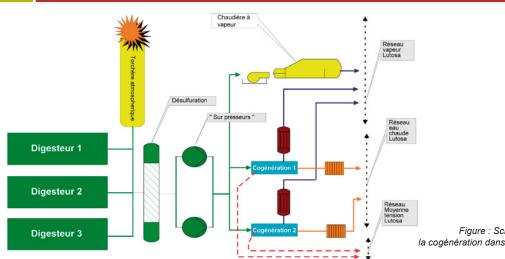


Figure : Schéma d'intégration de la cogénération dans le process de Lutosa Source : Electrabel

### **T**ECHNIQUE

- Moteurs au gaz de biométhanisation (biogaz)
- Puissance électrique : 2 x 1 250 kW
- Rendement électrique nominal : 37.6 %
- Puissance thermique en vapeur : 2 x 1 003 kg/h
- Puissance thermique eau chaude :  $2 \times 1010 \text{ kW}_{\text{\tiny th}}$
- Rendement thermique nominal : 53.6 %
- Durée de fonctionnement : 6 000 h / an
- A puissance modulante
- · Aucun kWh de chaleur rejeté
- En conteneurs intérieurs

### **E**CONOMIQUE

- Investissement total : plus de 3 millions €
- Investissement : 50 % Lutosa / 50 % Electrabel
- Réduction de 10 % sur la facture énergétique totale
- Durée du contrat : 10 ans

#### ENERGIE - ENVIRONNEMENT

- Production électrique par cogénération :
  14 000 MWh<sub>a</sub> / an auto-consommée sur site
- Production thermique par cogénération : 20 000 MWh<sub>th</sub> / an
- Economie en énergie primaire : 49 000 MWh / an
- Part d'économie d'énergie primaire : 100 % (substitution d'un combustible fossile)
- Economie d'émissions de CO<sub>2</sub>: 10 875 tonnes / an (émission de CO<sub>2</sub> du biogaz = neutre)
- Taux d'économie en CO<sub>2</sub> : 170 %
- Objectif Kyoto satisfait pour : 9 063 Wallons

#### CONTACT

#### Les porteurs de projet :

Electrabel



Cogeneration & Power Asset Management Boulevard du Régent, 8 1000 Bruxelles

www.electrabel.be cogexpert@electrabel.com

• Lutosa

Zone Industrielle de Vieux Pont, 5 7900 Leuze en Hainaut Tél.: 069 66 82 11

Tél.: 069 66 82 11 www.lutosa.com



